

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 27
Absents : 2

L'an deux mille dix
Le 8 mars
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2010

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Michel LARRETCHÉ, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET.

Pouvoirs :

Mme CONNAN à Melle DUFAU
Melle Marie-Hélène GOYA à M. BERCETCHE
M. Didier PICOT à Mme de CORAL
Mme Isabelle LE BARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN

Absents :

Melle Valérie ANDIAZABAL
M. Beñat ELIZONDO

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Vente COMMUNE / Monsieur DUPEROU Jacques

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 28 Septembre 2009 acceptant le principe de vente, à Monsieur DUPEROU Jacques, demeurant Maison « Atherbea », 110 chemin Pendichenea à URRUGNE, d'une parcelle de la route d'Elbarren située au droit de sa propriété « Ciobehere » au prix de 100 € le m².

Madame le Maire présente à l'assemblée les plans et document d'arpentage dressés par la SCP PINATEL – BIGOURDAN, géomètres-experts à 64600 ANGLET, documents qui désignent le terrain à vendre, en Section BC – n 239 pour une superficie de 65 m².

Madame le Maire précise par ailleurs qu'aucune observation n'a été formulée lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 Octobre au 4 Novembre 2009 inclus.

Vu l'avis des Domaines,
Vu l'avis favorable de la Commission des Biens Communaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la vente à Monsieur DUPEROU Jacques de la parcelle cadastrée Section BC – n° 239 pour une superficie de 65 m², au prix de 100 € le m², soit un total de 6500 €.

.../...

Suite délibération du 08/03/2010 : « Vente COMMUNE / Monsieur DUPEROU Jacques »

- CHARGE l'étude de Maitres GOGUET-PERRET-ERTAURAN-PAOLI, Notaires Associés à ST JEAN DE LUZ, de la rédaction de l'acte correspondant.
- HABILITE Madame le Maire à signer cet acte et tous documents y afférents.
- RAPPELLE que tous les frais liés à cette affaire (Géomètre, Notaire) sont à la charge exclusive de Monsieur DUPEROU Jacques.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le